

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	22
Votants	26
Date de la convocation :	
27/11/2025	
Date de l'affichage :	
27/11/2025	

DELIBERATION N°16 DU 3 DECEMBRE 2025

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le trois décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire,
au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit
Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame
Marlène PUCHE, Maire.**

Présents : Patrick ANGLÈS, Anne AURIOL, Jean-Christophe BOUCAUD, Cécile COMPAIN, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Rebecka GOURDIN, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Michel SANCHEZ, Jérémie SANSA, Martine SIGNOUREL, Brigitte SOULET, Anne-Catherine TERRYN,

Absents excusés : Sophie BALLESTER (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD), Patrick JEAN-FRANÇOIS, Rodolphe SANCHEZ (procuration à Thierry DAURAT), Alain TAURINES (procuration à Patrick ANGLES), Virginie THOMAS (procuration à Anne-Catherine TERRYN)

Secrétaire de séance : Jean-Christophe BOUCAUD

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION, DE MANDATEMENT DES DÉPENSES
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**

En application de l'article L1612-1, alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité de l'engagement et des paiements d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- **Autorise** Mme le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors restes à réaliser et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 637 527 € comme précisé dans le tableau suivant :

Chapitres	Crédits ouverts au budget 2025
20 - immobilisations incorporelles	19.100€
21 - Immobilisations corporelles	332.248€
23 - Immobilisations en cours	2.198.761€
TOTAL	2.550.109€
1/4 des crédits ouvrables en 2026	637.527€

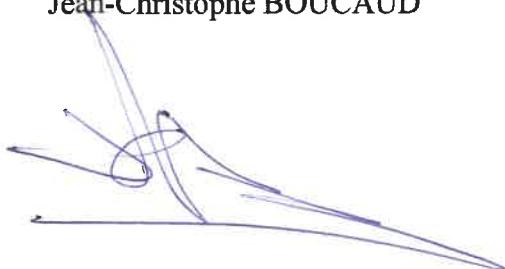
- **Décide de la répartition suivante de l'ouverture du quart des crédits N-1 :**

Chapitres	Autorisation d'engager, liquider, mandater les crédits au titre de 2026
20 - immobilisations incorporelles	40.000€
21 - Immobilisations corporelles	80.000€
23 - Immobilisations en cours	517.527€
TOTAL	637.527€

- **Donne pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien l'opération et signer toute pièce afférente.**

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe BOUCAUD



Le Maire,
Marlène PUCHE




Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20251203-DEL16-031225-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025